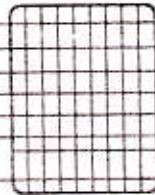


# QUITTANCE DE LOYER

Loyer



Timbre

Total

Reçu de M.

N°

La somme de

*ADJA Aki Joseph*

Pour le montant d'un

Occupe dans la maison située

*Cinquante mille francs CFA*

de loyer des locaux qu'il

Le dit

commençant le

*05/04/2023*

et finissant

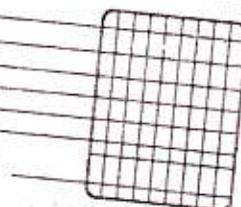
Le *[Signature]* sous toutes réserves de droit DONT QUITTANCE

NOTA - Un locataire ne peut déménager :

- 1° - Qu'il n'est justifié au propriétaire par une quittance du receveur
- Qu'il a acquitté toutes ses contributions personnelles et mobilières de l'année courante
- 2° - Qu'il n'a donné ou reçu un congé par écrit dans les délais présents
- 3° - Qu'il n'a fait faire les réparations locatives à sa charges suivant l'usage ou d'après l'état des lieux s'il en existe un.

*J.M.*

Loyer



Timbre

Total

Reçu de M. *ADJA Aki Joseph* N°

La somme de

*Cinquante mille*

Pour le montant d'un

*50.000*

Occupe dans la maison située

*M'Badou marché*

de loyer des locaux qu'il

Le dit

commençant le

*05/05/2023*

et finissant

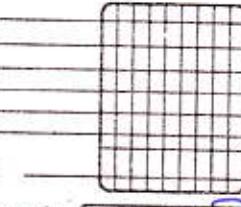
sous toutes réserves de droit DONT QUITTANCE

NOTA - Un locataire ne peut déménager :

- 1° - Qu'il n'est justifié au propriétaire par une quittance du receveur
- Qu'il a acquitté toutes ses contributions personnelles et mobilières de l'année courante
- 2° - Qu'il n'a donné ou reçu un congé par écrit dans les délais présents
- 3° - Qu'il n'a fait faire les réparations locatives à sa charges suivant l'usage ou d'après l'état des lieux s'il en existe un.

*J.M.*

Loyer



Timbre

Total

Reçu de M. *ADJA Aki Joseph* N°

La somme de

*Cinquante mille francs CFA*

Pour le montant d'un

*50.000*

de loyer des locaux qu'il

Occupe dans la maison située

*M'Badou marché*

Le dit

commençant le

*05/06/2023*

et finissant

sous toutes réserves de droit DONT QUITTANCE

NOTA - Un locataire ne peut déménager :

- 1° - Qu'il n'est justifié au propriétaire par une quittance du receveur
- Qu'il a acquitté toutes ses contributions personnelles et mobilières de l'année courante
- 2° - Qu'il n'a donné ou reçu un congé par écrit dans les délais présents
- 3° - Qu'il n'a fait faire les réparations locatives à sa charges suivant l'usage ou d'après l'état des lieux s'il en existe un.

*J.M.*